

RÉALISER LE TRANSPORT SANITAIRE DES PERSONNES - RS6415

AUXILIAIRE AMBULANCIER



PROGRAMME DE FORMATION

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable, dans le cadre de son champ de compétences et sous la responsabilité de son binôme Ambulancier Diplômé d'État :

- De participer à toutes les opérations de manutention, d'assistance et de soins de base. Selon les circonstances, il peut être amené à installer le patient dans la position d'attente appropriée, transporter des personnes en conditions d'urgence et à pratiquer les gestes de premiers secours : massages cardiaques, libération des voies aériennes, ...
- D'assurer des opérations complémentaires telle l'aide à la réalisation des formalités administratives lors de l'arrivée ou du départ des personnes dans les structures de soins.
- D'assurer ou contribuer à l'hygiène, la désinfection et l'entretien du véhicule selon la réglementation en vigueur

Public : Tout candidat satisfaisant aux prérequis.

Prérequis :

- Permis B valide hors période probatoire
- Schéma de vaccination pour les professionnels de santé
- Attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance
- Certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier

Durée : 91 heures

Capacité d'accueil : 20 places

Voie d'accès : formation initiale

Lieu de la formation

CMP - Site Sainte-Anne
CHI Mont de Marsan
et Pays des Sources

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation menant à l'obtention de l'attestation de formation au métier d'auxiliaire ambulancier s'organise en 5 séquences d'enseignements théoriques et cliniques menant à l'acquisition des 5 compétences ci-contre :

Compétence 1 :

Effectuer les contrôles de base du véhicule

Compétence 2 :

Organiser l'itinéraire des patients à transporter

Compétence 3 :

Appliquer les protocoles d'hygiène et de sécurité

Compétence 4 :

Participer aux activités de déplacement, de brancardage et d'installation d'une personne

Compétence 5 :

Effectuer la surveillance de l'état de santé du patient, sous des directives de l'ambulancier

ET APRÈS ?

Secteur d'activité :

- En centre hospitalier
- Au sein d'une société de transport sanitaire

Évolution de carrière :

Ambulancier DE, Aide soignant, Auxiliaire de puériculture, Assistant de régulation médicale, Infirmier, etc.

Contact :

Institut de Formation des Ambulanciers

Centre de formation des personnels de santé

782, avenue de Nonères

40 000 MONT DE MARSAN

Tel : 05.58.05.22.45

ifa@ght40.fr

OBTENTION DE LA CERTIFICATION RS6415

Elle dépend de la validation de l'AFGSU 2 ainsi que la réussite aux évaluations des compétences, selon les modalités suivantes :

Validation compétences 1-2

Etude cas avec présentation orale relative à :

- la vérification du véhicule sanitaire
- l'organisation de l'itinéraire de transport de patients

Validation compétences 3-4-5 :

Mise en situation professionnelle simulée permettant d'apprécier la capacité à :

- Accompagner le patient dans le respect des protocoles d'hygiène et de sécurité
- Accompagner le patient dans les démarches administratives et dans son installation
- Observer et surveiller de l'état de santé des patients